



ACTUALITES DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

PRINCIPAUX DOSSIERS

POLITIQUES MACROPRUDENTIELLES

Le Conseil d'administration a examiné un rapport sur le rôle des mesures macroprudentielles (*Increasing Resilience to Large and Volatile Capital Flows: The Role of Macroprudential Policies*). Les pays utilisent ces mesures pour renforcer la stabilité de leurs systèmes financiers.

Les flux de capitaux peuvent générer des bénéfices importants pour les pays. Au cours des vingt dernières années le volume, mais aussi la volatilité des flux de capitaux ont considérablement augmenté et pourraient avoir accru les risques financiers systémiques. Pour cette raison, et en se basant notamment sur les expériences de la crise financière de 2007-2008 et de la crise dans la zone euro, le FMI s'est doté en 2012 d'un cadre institutionnel sur la façon de traiter les flux de capitaux (*institutional view*). Il a également été développé un cadre pour la manière d'évaluer les mesures macroprudentielles par les pays.

Le rapport du FMI analyse les interactions entre flux de capitaux et risques systémiques et explore les possibilités de réduire les risques qui en découlent par des mesures macroprudentielles. De plus, un cadre pour la mise en oeuvre de mesures macroprudentielles par les pays a été élaboré. En même temps, le rapport tente d'établir comment les mesures macroprudentielles peuvent être distinguées des contrôles de capitaux.

La Suisse a souligné l'exhaustivité du rapport et reconnu que les mesures macroprudentielles permettaient de renforcer les systèmes financiers. Néanmoins, la distinction entre les mesures proprement macroprudentielles et celles qui visent le contrôle des capitaux demande encore un travail de compréhension. Une meilleure connaissance des bénéfices et des limites des mesures macroprudentielles est également requise, entre autre en approfondissant l'expertise fondée sur les expériences des pays membres.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 5 juillet 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires du FMI](#).

RÉFORME DES INSTRUMENTS DU FMI

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé l'instauration d'un nouvel instrument de coordination des politiques économiques (*policy coordination instrument, PCI*). Les programmes de réformes économiques relevant de cet instrument ne sont pas assortis d'un financement du FMI mais assurent le même niveau de standards que les programmes réguliers du FMI. Le PCI est accessible en principe à tous les pays membres et permet au FMI d'engager un dialogue

approfondi sur la politique économique du pays membre. L'achèvement d'un examen régulier par le Conseil d'administration du FMI est considéré comme une attestation de la qualité de la politique économique du pays. Ce nouvel instrument est intéressant pour des pays voulant signaler leur volonté de se réformer ou débloquer un financement venant d'autres créanciers officiels ou privés.

S'inscrivant dans les efforts du FMI en faveur du renforcement du filet mondial de sécurité financière, l'instauration de cet instrument complétera l'éventail du FMI et en augmentera l'efficacité. Cet outil améliorera notamment la coordination avec les accords de financement régionaux (par ex. mécanisme européen de stabilité) et garantira une allocation plus efficace des ressources.

La Suisse a approuvé l'instauration du PCI. Le PCI améliore la coordination entre les différents éléments du filet mondial de sécurité financière et soutient les pays voulant signaler leur engagement en faveur de réformes profondes. En même temps, elle a souligné l'importance de veiller à ce que les politiques et les engagements pris dans le cadre d'accords au titre de cet instrument soient de haute qualité afin de garantir la crédibilité de cet instrument.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 26 juillet 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant l'instrument de coordination des politiques économiques](#).

RÔLE DU FMI DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE

En principe, le FMI ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures de ses membres. Il s'intéresse toutefois aux questions de bonne gouvernance, pour lesquelles il a édicté des directives (note d'orientation) en 1997. Sur l'initiative du Comité monétaire et financier international, l'instance ministérielle chargée de piloter le FMI, le Conseil d'administration révisera ces directives dans les mois qui viennent. Ses travaux porteront en particulier sur la lutte contre la corruption. Lors de leur première discussion, les directeurs se sont entendus sur le fait que le FMI devait se doter de directives spécifiques et équitables en matière de lutte contre la corruption. La grande majorité d'entre eux a accepté de prendre en compte des indices externes reconnus à l'échelle mondiale pour évaluer la corruption. Les autres discussions ont eu pour objets principaux la définition de la corruption, la manière d'intégrer la lutte contre la corruption dans la surveillance et les programmes de prêts du FMI.

Associée à d'autres représentants, **la Suisse** a plaidé devant le Conseil d'administration du FMI pour l'adoption d'une stratégie composée de plusieurs niveaux au moyen de laquelle il est possible d'enrayer réellement la corruption. Elle a également reconnu l'importance pour le FMI d'utiliser un langage plus direct et axé sur les résultats dans le domaine de l'assistance technique et des conditions régissant les programmes de prêts. L'instauration de ce langage



exige toutefois que les questions relatives à la bonne gouvernance soient traitées de manière similaire par tous les membres du FMI.

Voir aussi la [page consacrée à ce thème, «Le FMI et la bonne gouvernance»](#), ainsi que la [publication du FMI](#).

EXAMEN DE L'INITIATIVE SUR LES NORMES ET CODES

L'examen régulier de l'initiative sur les normes et codes vise à garantir le respect et, le cas échéant, le développement des normes et des bonnes pratiques destinées au renforcement du système financier international. Le Conseil d'administration du FMI constate que les normes et codes actuels sont généralement adaptés à la situation. Il les a complétés avec des principes régissant la liquidation d'institutions financières. En outre, les travaux relatifs aux normes et aux codes doivent être encore mieux coordonnés avec les activités du FMI en matière de surveillance et d'assistance technique.

La Suisse a approuvé l'examen de l'initiative sur les normes et codes, soulignant toutefois que le FMI devait travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations afin d'éviter notamment des redondances. À cet égard, la Suisse a insisté sur le fait que cette collaboration devait garantir la qualité et la pertinence de l'examen précité. Enfin, elle a répété que les pays en voie de développement devaient pouvoir participer à ces examens.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 3 août 2017](#) ainsi que la [publication du FMI](#).

RAPPORT DU BIE SUR LE FMI ET LA PROTECTION SOCIALE

Au fil du temps, le FMI a accordé une importance croissante à la protection sociale. Les conséquences de la crise financière qui s'est déclarée en 2007 et qui s'est propagée à l'échelle mondiale ainsi que les fluctuations des prix moyens des aliments et des matières premières ont montré que la protection sociale est essentielle pour la stabilité politique et sociale sur le plan macroéconomique. Dans son dernier rapport, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI examine la façon dont la protection sociale est traitée dans les travaux du FMI et émet certaines recommandations à cet égard. Il note avec satisfaction l'importance accrue que le FMI attache à la protection sociale. Il conseille au fonds de développer un cadre cohérent dans lequel il pourrait formuler des recommandations plus complètes et plus spécifiques aux pays. Le BIE insiste également sur la nécessité d'effectuer des analyses approfondies afin de s'assurer que les couches les plus défavorisées de la population soient épargnées ou touchées dans une moindre mesure par les effets négatifs des réformes économiques. Enfin, il rappelle qu'il est essentiel pour le FMI de collaborer étroitement avec des institutions pouvant faire part de leur expertise dans les analyses.

La Suisse approuve et soutient les efforts du FMI en ma-



tière de protection sociale. Elle indique toutefois que ces travaux doivent se limiter clairement au mandat principal du FMI, à savoir la garantie de la stabilité macroéconomique. De bonnes institutions chargées de gérer les finances publiques ainsi que des conditions macroéconomiques stables, que le FMI a l'habitude d'évaluer, constituent à son avis la principale ligne de défense contre des conséquences sociales néfastes. La Suisse estime que le FMI devrait toujours communiquer clairement ces faits au public. Enfin, elle est favorable à la collaboration et au partage des tâches avec d'autres institutions telles que la Banque mondiale.

Voir aussi le [rapport du BIE sur le FMI et la protection sociale](#).

RAPPORT SUR LE SECTEUR EXTÉRIEUR

En juillet 2017, le FMI a publié son cinquième rapport sur le secteur extérieur. Celui-ci vise à identifier et évaluer les déséquilibres économiques et financiers globaux. Pour cela, il comporte une évaluation des soldes des balances du commerce des biens et services, des transactions courantes et des revenus financiers, ainsi que des taux de change, des positions extérieures, des réserves internationales, des flux de capitaux et des politiques macroéconomiques.

Exprimés par la somme (en valeur absolue) des excédents et des déficits mondiaux, les déséquilibres des balances courantes s'étaient progressivement accrus pour avoisiner 5 % du PIB mondial en 2008. S'étant réduits après la crise financière mondiale, ces déséquilibres se sont, depuis lors, globalement stabilisés autour de 1,9%. Les déséquilibres sont en grande partie concentrés dans quelques économies systémiques, dont les excédents (Japon, Allemagne) ou les déficits (États-Unis) ont augmenté. En revanche, les pays exportateurs de matières premières ont vu leurs excédents diminuer.

La Suisse approuve cet exercice visant une meilleure connaissance de la stabilité macroéconomique mondiale. Elle encourage une meilleure intégration des analyses dans le cadre de la surveillance du FMI. Celui-ci juge la position extérieure de la Suisse «globalement cohérente» avec celle qui est impliquée par ses fondamentaux macroéconomiques. Néanmoins, la méthodologie d'analyse demeure étroite par certains aspects, et les résultats doivent être interprétés avec précaution.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 28 juillet 2017](#) ainsi que le [rapport 2017 sur le secteur extérieur du FMI](#).

COOPÉRATION ENTRE LE FMI ET LES ACCORDS DE FINANCEMENT RÉGIONAUX

Le Conseil d'administration du FMI a discuté les bases de la coopération du FMI avec les accords de financement régionaux (*regional financing arrangements* [RFAs]), et adopté une série de principes. Les principes tiennent compte du fait



que les RFAs se soient considérablement développés ces dernières années, avec des capacités de financement accrues (par ex. mécanisme européen de stabilité, Initiative de Chiang Mai, Contingent reserve arrangement des BRICS, etc.).

Malgré leur diversité intrinsèque, les accords financiers régionaux poursuivent des objectifs similaires, à savoir promouvoir l'intégration régionale par l'intermédiaire d'une gestion plus efficace des crises. Étant donné leurs liens commerciaux étroits, les pays d'une même région bénéficient ainsi d'«externalités infrarégionales», et les fonds régionaux offrent en conséquence des conditions de prêt avantageuses. L'influence croissante du financement régional a toutefois rendu le filet de sécurité financier global (Global Financial Safety Net, GFSN) plus complexe et à plusieurs niveaux. Les principes adoptés (complémentarité des prêts, coopération en matière de surveillance, conditions de prêt cohérentes) visent à un renforcement et une meilleure structuration de la coopération entre le FMI et les RFA.

La Suisse approuve les principes. Un filet de sécurité à plusieurs niveaux offre des avantages en termes de complémentarité et de flexibilité des conditions de refinancement, le FMI doit maintenir son rôle central dans le système de surveillance afin de garantir la cohérence et la transparence de ce dernier. En tant que créancier, le FMI doit notamment conserver son statut prioritaire. En cas de chocs systémiques, le FMI et les RFAs ont avantage à adopter une vision commune afin d'éviter les effets de contagion.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 31 juillet 2017](#) ainsi que le [rapport du FMI sur la coopération avec les arrangements financiers régionaux](#).

ENGAGEMENT FINANCIER DU FMI



Des programmes de prêts financés au moyen des ressources générales du FMI (quotes-parts, nouveaux accords d'emprunt et accords de prêts bilatéraux) sont en cours dans 20 pays, dont l'Ukraine. Ils comprennent également des instruments d'assurance prenant la forme de lignes de crédit en faveur du Mexique, de la Colombie, de la Pologne et du Maroc pour un montant total d'environ 113 milliards de dollars.

Par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, le FMI mène actuellement des programmes dans 19 des pays les plus pauvres du monde. Les crédits sont financés au moyen d'un fonds fiduciaire spécial et assortis d'un taux d'intérêt nul jusqu'à la fin de 2018.

Une liste à jour des ressources du FMI et des programmes de prêts en cours est publiée sous la rubrique [IMF Financial Activities](#).

L'évolution des programmes d'aide à certains pays est présentée brièvement ci-après:



TCHAD

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé un programme en faveur du Tchad au titre de la facilité élargie de crédit portant sur un montant de 312 millions de dollars. Celui-ci remplace le programme lancé en 2014. Il soutient les efforts de stabilisation et de relance économique des autorités. La situation macroéconomique et financière difficile du pays est due à la baisse du prix du pétrole, aux conditions de sécurité au niveau régional et à l'endettement extérieur élevé. Ce programme sert aussi de catalyseur à la mobilisation d'autres sources de soutien financier. Il s'intègre dans une stratégie régionale visant à renforcer la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

La Suisse a soutenu le nouveau programme pour permettre au Tchad de relever les grands défis actuels. Dans un contexte marqué par la baisse des revenus provenant du pétrole, la Suisse s'est réjouie de l'importance que le programme accorde à la réforme de la gestion des finances publiques. Elle a également noté avec satisfaction que le programme met l'accent sur la diversification économique.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 30 juin 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant le Tchad](#) et les [informations complémentaires concernant la CEMAC](#) sur le site du FMI.

CONSULTATIONS ANNUELLES DU FMI AU TITRE DE L'ARTICLE IV

L'une des tâches centrales du FMI consiste à surveiller le système monétaire et financier international ainsi que la politique économique menée par les 189 Etats membres. Dans le cadre de cette activité de surveillance, le FMI identifie les principaux risques pour la stabilité et élabore des recommandations pour des mesures économiques.

Les examens effectués récemment pour certains pays sont présentés brièvement ci-dessous:

ALLEMAGNE

Le conseil d'administration du FMI s'est réjoui de l'embellie économique en Allemagne, qui constitue un «moteur de croissance dans la zone euro». La croissance du PIB devrait y atteindre 1,8 % cette année et 1,6 % l'an prochain. L'excédent du compte courant de l'Allemagne demeure important (entre 2015 et 2016, celui-ci n'a que légèrement reculé, passant de 8,6 % à 8,3 %). Pour réduire cet excédent, le FMI recommande d'utiliser les marges de manœuvre budgétaires qui permettent d'augmenter les investissements en matière d'infrastructure et de diminuer les obstacles administratifs. Le FMI suggère par ailleurs de promouvoir l'intégration des réfugiés et de réduire l'imposition du travail.

La Suisse a souligné l'importance de l'Allemagne pour la stabilité économique en Europe. Au vu des défis à moyen terme, notamment de la démographie, des mesures pour



augmenter la croissance sont indispensables. Le renforcement des investissements publics ainsi que les récentes mesures destinées à encourager le numérique («Gigabit Germany») sont bienvenues dans ce contexte.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 28 juin 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant l'Allemagne](#) sur le site du FMI.

ITALIE



Pour la troisième année consécutive, le PIB de l'Italie a enregistré un taux de croissance positif. Cette dynamique devrait se poursuivre, mais elle est caractérisée par des risques découlant des faiblesses du secteur financier, d'incertitudes concernant les réformes ainsi que de l'effet d'une possible normalisation de la politique monétaire sur le coût de refinancement de la dette souveraine. Le Conseil d'administration du FMI a souligné l'importance des réformes mises en œuvre et l'effet de ces dernières sur la relance économique. Il a également insisté sur le fait que l'Italie devait profiter de l'occasion offerte par la politique monétaire très souple de la Banque centrale européenne pour faire avancer les réformes structurelles, renforcer le secteur bancaire et consolider son budget.

La Suisse s'est réjouie de ce retour graduel à la croissance. En même temps, elle a souligné la nécessité d'adresser les vulnérabilités du secteur financier, d'avancer sur le plan des réformes structurelles et de mettre en œuvre une stratégie de consolidation budgétaire pour garantir la stabilité de la dette souveraine.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 27 juillet 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant l'Italie](#) sur le site du FMI.

ÉTATS UNIS

L'examen portant sur les États-Unis montre que ce pays devra relever des défis structurels importants à moyen terme, en particulier en ce qui concerne l'accroissement de la dette publique, la progression des inégalités, la stagnation de la productivité et la baisse de la participation au marché du travail. La priorité doit être donnée à des mesures visant à consolider les finances publiques, à favoriser une croissance inclusive et à normaliser la politique monétaire de façon progressive et transparente.

La Suisse partage l'analyse du FMI. Elle a souligné les avantages de marchés ouverts et insisté sur la nécessité d'épargner les classes les plus faibles de la population dans le cadre d'une éventuelle réforme fiscale.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 26 juillet 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant les États-Unis](#) sur le site du FMI.





CHINE

Le FMI attend une croissance du PIB de 6,9 % en 2017 (contre 6,7 % en 2016). De manière inattendue, les perspectives de croissance à court terme se sont améliorées pour la Chine, grâce notamment à des projets d'infrastructure et à l'envolée des crédits immobiliers. Toutefois, les risques d'essoufflement se sont accrus à moyen terme. La dette totale (privée et publique) dépasse 250 % du PIB. Le FMI a encouragé les réformes structurelles qui visent à assainir le système financier, notamment en réduisant la dépendance au crédit et à l'investissement. La libéralisation graduelle du secteur financier tout en limitant les turbulences boursières et les effets de contagion possibles sur l'économie mondiale demeure un défi particulier.

La Suisse a mis en garde contre l'endettement excessif et encouragé la poursuite de la transition économique en vue de favoriser la consommation et l'intégration financière internationale de la Chine. Par ailleurs, une plus grande transparence dans le domaine des finances publiques et du cadre réglementaire serait utile afin d'accroître la confiance des investisseurs.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 17 août 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant la Chine](#) sur le site du FMI.

AUTRES DOSSIERS

GRÈCE

Nous renvoyons à l'article que nous avons consacré à la Grèce dans notre newsletter du SIF: [lien](#).

CALENDRIER

12 – 13 octobre 2017	Réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, Washington, États-Unis
13 – 15 octobre 2017	Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, Washington, États-Unis
22 – 25 mars 2018	Assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement, Mendoza, Argentine
20 – 22 avril 2018	Assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale, Washington, USA
3 – 6 mai 2018	Assemblée annuelle de la Banque asiatique de développement, Manille, Philippines
8 – 10 mai 2018	Assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Jordanie



21 – 25 mai 2018	Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement, Busan, Corée
Juin 2018	Assemblée annuelle de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, Mumbai, Inde
12 – 14 octobre 2018	Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, Bali Nusa Dua, Indonésie

RENSEIGNEMENTS

Friederike Pohlenz, section Institutions financières internationales, Secrétariat d'État aux questions financières internationales, tél. 058 462 64 63, friederike.pohlenz@sif.admin.ch.

Ce bulletin paraît tous les trois mois en langues allemande et française. Après parution, il est également disponible à l'adresse Internet suivante:

www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz---iwf.html

